

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

GAZETTE DES FAMILLES

CANADIENNES ET ACADIENNES.

JOURNAL RELIGIEUX, AGRICOLE, ET D'ECONOMIE DOMESTIQUE.

Vol. 3. Quebec, 15 Mai, 1872. No. 15.

RÉDACTEUR-PROPRIÉTAIRE : L'ABBÉ N. A. LECLERC.

SOMMAIRE

Dixième entretien sur la famille—Le culte de la bonne sainte Anne en Canada—Chronique—Faits Divers—Emmigration—Feuilleton : La Cloche du Père Trinquet.

Dixième entretien sur la Famille.

L'HOMME, LA FEMME ET LEURS DEVOIRS ENVERS LEURS ENFANTS.

Second devoir.—Instruction.—Après la première communion.

UN PÈRE A SES ENFANTS.

(Suite.)

Mes chers petits enfants, dans notre dernier entretien je vous ai parlé du *Mois de Marie*, mais mon cœur et ma prédilection pour ce mois privilégié ne sont pas satisfaits, et je dois revenir sur un sujet qui a fait, en quelque sorte, la consolation de toute ma vie. Je voudrais vous faire partager la confiance sans bornes, que j'ai dans cet exercice de piété. Pour arriver à mon but, je vais vous citer un trait qui m'a fait verser bien des larmes, et prendre la résolution inébranlable de consacrer,

tous les ans, pendant le mois de Mai, toutes mes pensées, toutes mes affections, tous mes desirs, toutes mes actions, à la Vierge Immaculée. Je n'ai pas besoin de demander votre attention ; car je suis certain de l'intérêt que vous accorderez, à ce que je vais vous raconter.

“ En l'année 182... vivait, en Italie, sur les bords de la Méditerranée, une de ces familles qui mettent toute leur consolation dans la pratique de toutes les vertus. Cette famille était pauvre, mais heureuse, car la plus parfaite-intimité régnait entre le père et la mère. Ces parents chrétiens n'avaient que deux enfants, un petit garçon et une petite fille. Le premier se nommait Joseph, la seconde, Marie. Comme vous le voyez, ces deux noms étaient de bon augure.

“ Ces bons époux, regardaient leurs enfants comme des dépôts précieux, qu'ils avaient reçus du ciel et qu'il faudrait rendre à Dieu un jour. Aussi ne négligeaient-ils rien pour orner leur cœur, embellir leur belle âme par la pratique de toutes les vertus, par des exercices de piété conformes à leur âge. Quand ces enfants eurent atteint leur septième et huitième année, la mère dressa un petit autel dédié à Marie, dans un des coins de sa chaumière, et à la veille du mois de Mai, ayant réuni ses enfants aux pieds de cet oratoire, elle leur dit : Mes chers petits, votre père qui est aujourd'hui sur la mer, exposé à bien des dangers, m'a demandé, à son départ, de faire en votre compagnie, le *mois de Marie*, afin de lui obtenir une heureuse navigation. Vous qui aimez si tendrement ce bon père, pourriez-vous lui refuser le secours de vos prières ? Oh ! non, vos cœurs sont trop sensibles et trop reconnaissants. Aujourd'hui, mes bien aimés, je vais vous dévoiler un secret et vous

demander un sacrifice. Aussitôt après la naissance de chacun de vous, je vous ai offert à la sainte Vierge, je l'ai suppliée de vous accepter pour ses enfants, et de disposer de vous selon son bon plaisir. Je vous demande en cet instant, au commencement du beau mois qui lui est consacré, si vous consentez à renouveler cette offrande, si vous voulez appartenir à cette bonne et affectueuse Mère, pendant toute votre vie et à la mort? A ces mots, les enfants agenouillés, joignent leurs petites mains, et de leur voix naïve et enfantine, s'écrièrent : "Oui, chère maman, nous serons à Marie, à la vie et à la mort, nous allons lui consacrer tout ce mois, et tous les jours, nous la prierons pour qu'elle conserve notre cher père et qu'elle nous le ramène au plus tôt." En entendant ces paroles si pieuses et si affectueuses, cette mère chrétienne, sentit son âme se remplir de la plus profonde gratitude pour Celle qui mettait dans le cœur de ses chers enfants, de si beaux sentiments, et ne put se défendre de verser des larmes d'attendrissement.

Quel touchant spectacle offrit cette sainte famille, pendant les quinze jours qui suivirent. Chaque matin et chaque soir, la mère et ses deux anges passaient, au moins une demie heure, devant l'autel de Marie, et à voir ces figures innocentes et qu'animent la plus affectueuse piété, on eût dit de trois êtres descendus du ciel, pour venir rendre, sur la terre, leurs hommages à la Souveraine de la cour Céleste. Pendant tout le jour, les enfants paraissaient tellement absorbés par la pensée de Marie, que toute leur conduite était irréprochable, et qu'ils faisaient, en quelque sorte, des prodiges pour faire oublier à leur mère, l'absence de son époux. Chaque fois qu'ils trouvaient une fleur dans le champ ou sur le bord du chemin, vite, ils venaient l'offrir à la sainte Vierge.

Au bout de la quinzaine, tant de piété et de vertus reçurent leur récompense, et le pauvre marin arriva plein de santé et après la plus heureuse navigation. Son arrivée fut une vraie fête pour sa famille, et tous prirent la résolution de consacrer les derniers jours du *mois de Marie* à remercier leur protectrice des faveurs qu'elle leur avait accordées.

Avec le dernier jour de ce beau mois, arriva l'épreuve; et une de ces épreuves qui semblent le partage des vrais amis de Dieu, et qui répandent sur toute l'existence le voile de la plus cruelle tristesse.

Vers huit heures et demie du soir, après le dernier exercice qui devait terminer ce mois privilégié, après la consécration à la sainte Vierge, les deux enfants s'éloignèrent de la maison de quelques arpents, et se rendirent sur le littoral de la mer, pour recueillir quelques sarments secs. Il y avait à peine dix minutes qu'ils étaient à cet endroit, lorsqu'ils aperçurent une embarcation qui se dirigeait vers eux. Comme ils crurent que les deux hommes qui la dirigeaient, étaient des étrangers qui auraient peut-être besoin de leur secours, ils ne pensèrent pas à s'éloigner. Ces deux hommes à figure sinistre, s'approchèrent de ces deux enfants, les enveloppèrent dans un large manteau, les jetèrent dans leur embarcation, et s'éloignèrent en toute hâte.

Après une heure d'attente, la mère dit à son mari : Mais, mon cher, va donc au devant de Marie et de Joseph, je crains qu'il ne leur soit arrivé quelque accident. Le père partit en toute hâte, car il partageait les craintes de sa femme. Mais, arrivé sur le littoral, il ne voit rien. Il crie, il appelle, mais aucune réponse. La mère qui a entendu ses

cris, accourt pour joindre ses recherches aux siennes. L'un et l'autre prennent chacun leur côté, et appellent de toute la force de leurs poumons, mais pas la moindre réponse. Bon Dieu ! quelle position pour ces pauvres parents ! Toute la nuit se passa en de vaines recherches. Les voisins quoiqu'éloignés entendirent leurs cris de détresse, accoururent à leur secours, mais tout fut inutile, et le lendemain, malgré toute une nuit de course, on n'était pas plus avancé que la veille. Quinze jours, un mois, une année se passèrent, sans que rien ne pût apporter la moindre consolation à ces parents éplorés. Cependant le *Mois de Marie* de l'année suivante se fit avec la ferveur accoutumée, mais cette fois pour obtenir la faveur de retrouver les êtres qui leur étaient si chers, et dont l'absence leur causait de si cruelles douleurs.

Mais l'épreuve devait encore durer longtemps, quoique tous les ans, à pareille époque, la mère concevait la plus grande espérance, qu'elle voulait faire partager à son mari.

Dix huit ans plus tard, les deux époux font encore le *mois de Marie* devant le même autel, et cette fois la mère répétait tous les jours ; nos chers enfants ne sont pas morts, et ils vont nous être rendus. Sa confiance ne fut pas vaine, mais cette pauvre mère ne devait revoir les objets de sa tendresse que sur son lit de mort. Épuisée par le chagrin, elle tomba malade, et en quelques jours, elle fut à la porte du tombeau. Un prêtre est appelé, une sœur de charité l'accompagne. On entre dans la chaumière, on voit un lit devant un petit autel, et une femme souffrante mais remplie de la plus sainte résignation. Après avoir entendu la confession de cette mère agonisante, le prêtre l'interroge sur ses antécédants, car quelque chose lui dit au cœur

qu'il n'est pas étranger à cette famille. La sœur de charité est là qui écoute les réponses de cette femme. A peine cette pauvre mourante a-t-elle commencé à raconter l'histoire si lugubre de la perte de ses enfants, que ceux-ci reconnaissent qu'ils sont en présence de leur mère, et il leur faut faire des efforts héroïques pour cacher leur vive douleur. Le prêtre, qui était un Jésuite, demande à celle qui reconnaît pour être sa mère, si elle serait contente de retrouver un de ses enfants : Ah ! dit-elle, que je serais heureuse ? La religieuse qui a reconnu son frère qu'elle voit pour la première fois depuis leur enlèvement, dit à la mère : " Mais si au lieu d'un, vous retrouviez ces deux enfants ? " — Ah ! je mourrais de joie ? — Après avoir pris toutes les précautions nécessaires en semblables circonstances, les deux enfants se firent à connaître à leur père et à leur mère Qui pourrait décrire la scène qui eut lieu alors ? Et qu'il était touchant et édifiant le spectacle qu'offraient ces deux religieux, recevant les embrassements de leurs parents, et se reconnaissant dans une semblable circonstance ! Quelles furent abondantes les larmes versées, mais quelles furent mêlées d'indicibles consolations ! . . .

La mère, en quelque sorte, rappelée à la vie par la joie qu'elle éprouva alors, vécut quelques jours, et put apprendre de ses enfants tous les dangers qu'ils avaient courus, et toute la protection que la Ste. Vierge leur avait accordée.

Voici en deux mots l'histoire de ces deux enfants de Marie : quinze jours après leur enlèvement, le petit vaisseau qui les portait avait fait naufrage, les ravisseurs étaient péris dans les flots, tandis qu'eux avaient été transportés en France sur des débris de l'embarcation, et recueillis par deux familles riches, qui les avaient élevés comme leurs pro-

pres enfants ; mais leur éloignement l'un de l'autre et d'autres circonstances qu'il serait trop long de rapporter, firent qu'ils ne se revirent plus, jusqu'à ce jour.

Après avoir entendu ce récit, les enfants se jetèrent en pleurant, au cou de leur père, et lui dirent : Oui, oui, papa, nous ferons tous les ans le *Mois de Marie*, avec la plus grande ferveur.....

(à continuer)

Le culte de la bonne sainte Anne en Canada.

(Suite.)

Nous devons à l'obligeance de M. l'abbé Maingui, prêtre du Séminaire de Québec, le texte authentique de l'approbation donnée en 1680, par Mgr. de Laval, au Recueil des Miracles de sainte Anne, écrit par M. l'abbé Morel.

APPROBATIO EPISCOPI.

Cum opera Dei revelare honorificum non ignoramus, omnibus et singulis, quorum interest, notum facimus, quod ea omnia quae in hoc libello idiomate gallico a D. D. Thomá Morel, parochi, vices gerente in ecclesia S. S. Annae prope Quebecum in plaga, vulgo De Beaupré, nobis porrecto, sint veritati omnino conformia, nec non sufficienter et debite a nobis examinata, ut proinde ad excitandam, fidelium devotionem: erga sanctissimam Christi aviam et Dei genitricis matrem ubique terrarum proponi possint, quare id ipsum auctoritate nostrá episcopali, et ordinaria per presentes litteras, approbamus, et confirmamus, confitentes insuper nihil nobis efficacius unquam accidisse ad ferendum hujus nascentis ecclesiae Pontificatum quam specialem devotionem quá omnes hujus regionis

incolæ in divam Annam feruntur, et quâ a cæteris populis cos distingui pro certo affirmamus.

Datum Quebeci in Seminario nostro episcopali die vigesima quinta junii, anno millesimo sexcentesimo octogesimo sub sigillo nostro et sec retarii nostri subscriptione.

FRANCISCUS, primus Quebecensis episcopus.

De Mandato Illustrissimi et Reverendissimi D. D. Quebecensis Episcopi.

FRANCHEVILLE.

Comme nous n'ignorons pas qu'il est honorable de révéler les œuvres de Dieu, nous faisons savoir à tous et à chacun de ceux à qui il appartient, que tout ce qu'il y a de contenu dans le présent cahier écrit en français par M. Thomas Morel, faisant les fonctions curiales dans l'église de Sainte-Anne, près Québec, sur la côte appelée vulgairement de Beaupré, lequel cahier nous a été par lui présenté, a été suffisamment et dûment examiné par nous, il est entièrement conforme à la vérité; que par suite, il peut être présenté partout aux fidèles, afin d'exciter leur dévotion envers la très-sainte aieule de Jésus-Christ, et la mère de l'auguste mère de Dieu. C'est pourquoi, de notre autorité épiscopale et ordinaire, nous l'approuvons et confirmons par les présentes lettres; confessant de plus que rien ne nous a aidé plus efficacement à soutenir le poids de la charge pastorale de cette Eglise naissante, que la dévotion spéciale que portent à sainte Anne tous les habitants de ce pays, dévotion qui, nous l'assurons avec certitude, les distingue de tous les autres peuples.

Donné à Québec dans notre séminaire épiscopal, le vingt-cinquième jour de Juin de l'année mil-six-cent-quatre-vingt sous notre sceau et le sceing de notre secrétaire.

FRANÇOIS, premier évêque de Québec.

Par ordre de l'illustrissime et révérendissime évêque de Québec.

FRANCHEVILLE.

Tous les dévots serviteurs de Sainte-Anne liront avec bonheur la lettre suivante de Mgr l'archevêque de Québec, en date du 31 octobre 1871, par laquelle de nouvelles faveurs sont accordées aux pèlerins qui visitent l'église de la bonne Sainte-Anne de Beaupré :

ELZEAR-ALEXANDRE TASCHEREAU

Par la miséricorde de Dieu et la grâce du Saint-Siège Apostolique, Archevêque de Québec.

Ayant été informé que beaucoup de personnes demandent à être recommandées aux prières des fidèles qui visitent l'église de Sainte-Anne de Beaupré et pensant qu'il est utile de favoriser cette pieuse confiance, nous réglons ce qui suit :

1o. Deux fois par mois, on fera, dans la dite église, le dimanche après vêpres, une procession du clergé précédé de la bannière de Sainte-Anne, on chantant l'hymne des vêpres de cette Sainte et des cantiques en son honneur. Le prêtre qui présidera portera la relique de la Sainte. Au retour de la procession aura lieu un salut du Saint-Sacrement, durant lequel on chantera d'abord un morceau en l'honneur du Saint-Sacrement, un autre en l'honneur de la Sainte Vierge, l'antienne des secondes vêpres de Sainte Anne, le verset *Domine, non secundum, — Domine salvum fac regem*, et enfin le *Tantum ergo*. Aux oraisons ordinaires, on ajoutera celle de Sainte-Anne après celle de la Sainte Vierge et l'oraison *pro quacumque necessitate*, quand même elle ne serait pas commandée dans le diocèse, comme elle l'est actuellement. Elle se dira après l'oraison pour l'Evêque.

2o. Le matin du jour où doit avoir lieu la procession, M. le Curé l'annoncera au prône et recommandera spécialement aux prières des assistants les personnes qui auront été recommandées. On suivra pour cela le mode en usage dans l'Archiconfrérie de la Sainte Vierge. M. le Curé devra avoir un cahier particulier où seront inscrites les demandes de recommandation.

30. Nous accordons quarante jours d'indulgence aux fidèles qui assisteront avec dévotion à la dite procession.

40. Nous accordons pareillement quarante jours d'indulgence aux fidèles toutes les fois que, dans des visites distinctes de la dite église, ils y réciteront au moins un *Pater* et un *Ave* en faveur des personnes qui auront été recommandées.

50. Une copie de notre présente ordonnance sera placée dans l'église près de la porte, et une autre dans la sacristie, afin que tous puissent en prendre connaissance. Elle sera aussi lue au prône tous les ans le dimanche qui précède la fête de Sainte-Anne.

Donné à Québec sous notre Seing, le Sceau de l'Archidiocèse et le Contre-Seing de notre sous-secrétaire, le trente-un octobre mil huit soixante-onze.

† E. A. ARC. DE QUÉBEC,

Par Monseigneur,

D. H. TETU, S. D.

Sous-Secrétaire.

(à continuer.)

CHRONIQUE.

MGR. DEMERS. — SES MISSIONS.

(Suite.)

A Nesqually comme ailleurs, les jours entiers de l'homme de Dieu étaient consacrés à instruire les néophytes.

La journée du 29 Avril fut bien consolante pour M. Demers, et dut le dédommager amplement de ses longs et pénibles voyages. L'épouse du commandant du poste, Madame Kitson, après avoir suivi les instructions avec beaucoup d'attention, et pratiqué avec ferveur les exercices de piété que lui prescrivit le missionnaire, eut le bonheur d'être

admise à la lumière de la vraie foi, et de recevoir la grâce du baptême.

Ce fut ce même jour que le missionnaire fixa pour son départ, et ce fut un véritable jour de deuil pour les pauvres sauvages de cette localité. Les hommes et les femmes se présentèrent en foule pour le supplier de demeurer au milieu d'eux, et lui témoigner la profonde tristesse que leur causait son départ. Ils lui dirent, en versant des larmes abondantes : *“ Restez père, et nous ferons tout pour vous plaire ; nous renoncerons à tout ce qui peut déplaire au Grand Maître de la vie. ”* Profondément touchés des admirables effets de la grâce sur ces pauvres peuples, M. Demers les encouragea à la persévérance, et pour les consoler de son départ, il leur dit qu'ils ne les abandonnait que pour faire la volonté de Dieu, qui l'appelait dans d'autres endroits, mais qu'il reviendrait bientôt au milieu d'eux.

De là, M. Demers se rendit à Colville, parcourut d'autres bourgades, puis se rendit à Cowlitz pour y passer l'hiver. Il partit pour cette dernière mission en même temps que M. Blanchet qui se rendait à Wallamette. En se séparant, les deux apôtres de la Colombie, ne purent se défendre d'un pénible sentiment de tristesse. On se laissait, pour ne se revoir que dans quatre ou cinq mois ; il fallait renoncer à toutes les aisances de la vie, s'ensevelir tout vivant au milieu de ces nations sauvages ; renoncer à toute espèce de bonheur, et consacrer sa vie à cultiver des champs qui n'offrent souvent que la plus grande aridité.

M. Demers arriva au poste qui lui était désigné par son confrère et supérieur, le 13 Octobre. Il y était attendu avec beaucoup d'empressement par les Canadiens, qui allèrent à sa rencontre pour le saluer et porter ses malles à son habitation. Suivi

de tout le peuple, il se rendit au pied d'une croix plantée deux ans auparavant, pour remercier Dieu de l'avoir préservé de tout accident, pendant son pénible voyage.

Le jour suivant fut marqué par la bénédiction d'une cloche d'environ soixante livres, que le missionnaire avait fait transporter en ces lieux. M. Demers se fit honneur de sonner lui-même le premier *Angelus* qui ait été entendu dans ces contrées lointaines. Dire l'effet que produisit sur toute la population les premiers tintements de cette cloche, serait difficile. Tous tombèrent à genoux, et adorèrent Jésus dans son Incarnation. Il leur semblait entendre la voix de l'ange qui s'adressant à Marie dans l'humble maison de Nazareth, lui disait avec un profond respect : *“ Je vous salue Marie pleine de grâce, le Seigneur est avec vous. ”* Ah ! si tous les fidèles du Canada, écoutaient avec le même respect religieux, la même piété, le son de nos cloches qui tinent l'*Angelus*, quelle immense somme de bénédictions n'en recevraient-ils pas ? Qu'ils s'instruisent aujourd'hui à l'exemple que leur donnent de pauvres sauvages dont un grand nombre n'avaient pas encore reçu la grâce du baptême.

Le missionnaire passa l'hiver dans une demeure grossière de trente pieds de longueur, sur vingt de largeur, faite de troncs d'arbres ronds et bruts, couverte d'écorce, n'ayant qu'un pavé de pièces équarries à la hache. Cette habitation valait à peine une de nos granges. Qu'on imagine si cet apôtre dût souvent se souffler sur les doigts ! Cette chétive maison servait aussi de chapelle. Dans cet état d'affreuse misère, l'homme de Dieu avait besoin, pour soutenir son courage, de se rappeler, à chaque instant, Jésus naissant dans une pauvre étable, et mourant sur la croix. Aussi, M. Demers trouvait-il sa consolation à passer, les nuits les plus froides,

agenouillé au pied de l'autel et enveloppé dans un large manteau, et il ne croyait pas trop faire pour mériter de sauver des âmes créées à l'image de Dieu, et destinées au bonheur éternel !

Trois jours de chaque semaine étaient consacrés à l'instruction des femmes et des enfants des Canadiens; les trois autres jours se passaient à instruire les sauvages, à étudier leur langue, qui présente des difficultés presque insurmontables. La soirée appartenait aux jeunes gens, aux engagés et à tous ceux qui ne pouvaient suivre les instructions du jour. Les prières, les réponses de la messe, le plain-chant, la lecture etc., rien n'était omis par le missionnaire qui ne mettait d'autres bornes à son zèle que celles que lui inspirait son dévouement. Tant de soins et d'efforts reçurent une belle récompense, à la grande fête de Noël. A la messe de minuit et à celle du jour, les jeunes gens purent chanter l'admirable cantique des anges : *Gloria in excelsis Deo*, ainsi que le *Credo*. Ils firent aussi retentir le lieu saint des chants de circonstance, tels que : *Nouvelle agréable ; dans le calme de la nuit etc.*

Pendant l'été, M. Demers alla au fort Georges, à Vancouver, à Colville, et revint ensuite à Cowliz pour y passer de nouveau l'hiver, et faire mettre sa chapelle dans un état convenable.

FAITS-DIVERS.

—Joseph Guitar, un des vieux vétérans de Napoléon Ier, et l'un des premiers colons de la Baie des Chaleurs, est mort à Belledune, à l'âge de 107 ans.

La Baie des Chaleurs est libre de glaces, à l'exception des battures de Bathurst.

—Le dernier recensement de l'île du Prince Edouard lui donne une population de 94,021 âmes,

dont près de la moitié, soit 40,765, sont catholiques. En 1861, cette province comptait 80,857 âmes, de sorte que sa population s'est accrue depuis dix ans dans une proportion de 16.28 par cent.

—Un des jeunes soldats de cette vaillante milice dévouée à la défense du Saint-Siège vient de tomber à la fleur de l'âge victime d'une douloureuse maladie. M. Joseph Moreau, fils de M. Thomas Moreau, est décédé à Pierreville, le 16 du courant, par suite des fièvres typhoïdes, à l'âge de 20 ans et 5 mois. Jeune homme rempli d'avenir et d'espérance, il avait avec ses frères d'armes, il y a déjà quelques années, n'écoutant que l'inspiration généreuse de son cœur ardent, volé à la défense de la plus sainte des causes, et il s'était de tout cœur, malgré son âge si tendre, enrôlé sous la bannière du Souverain Pontife.

—Nous apprenons avec regret la mort de M. François Tétu, ingénieur civil, respectable citoyen de Saint-Thomas de Montmagny, décédé vendredi dernier à l'âge avancé de 72 ans.

—La ville d'Antioche a été visitée par un terrible tremblement de terre qui a tout renversé sur la moitié de son étendue et causé la mort de 1,500 personnes. La plus grande détresse règne parmi les survivants, nonobstant les secours nombreux qui leur arrivent.

EMIGRATION.

CAUSERIE.

Le curé' et ses habitants.

M. le curé.—Mes amis, nous allons mettre de côté le sujet ordinaire de nos entretiens, pour nous

occuper d'un autre sujet qui mérite le plus haut intérêt et qui doit nous attrister profondément. Je veux parler de ce fléau qu'on appelle émigration et qui, au lieu de diminuer d'intensité, va toujours croissant, et menace de jeter la nationalité Canadienne Française dans les plus graves embarras.

Il y a quelques jours, les journaux de la province annonçaient qu'un grand nombre de jeunes filles étaient parties des Cantons de l'Est pour aller s'enfermer dans les manufactures américains ; depuis nous lisons dans l'*Echo de Lévis* : “ Près de 200 canadiens, presque tous de jeunes garçons de 14, 15 et 16 ans sont arrivés à Lévis, par le train de la Rivière du Loup, et se sont embarqués le soir même dans le train de l'Ouest, pour les Etats-Unis, où ils vont travailler dans les briqueries. Combien sur ce nombre trouveront ce qu'ils y vont chercher ?.....”

De semblables nouvelles ne sont elles pas de nature à alarmer sérieusement tous les véritables amis de leur pays ? Tout cœur chrétien et patriotique peut il se défendre de faire entendre un cri d'indignation, et de lancer le mépris et l'opprobre à la figure des parents de ces infortunés enfants, pour les exposer ainsi à tous les dangers de l'âme et du corps ? Les pères et les mères qui se rendent coupables envers ceux que le ciel leur a confiés, et dont ils devront rendre compte âme pour âme, peuvent ils se défendre du plus cuisant remords ? Et que pourront-ils répondre, quand ils verront revenir ces enfants vers eux, épuisés par la débauche et un travail malsain, victimes de tous les vices, et n'ayant plus qu'une foi chancelante ou presque éteinte, et leur adressant en ces termes les reproches les mieux mérités ? “ Malheureux parents, vous ne

nous avez donné la vie que pour être les bourreaux de nos âmes et de nos corps ; vous nous avez lancés dans une atmosphère empoisonnée ; en nous accordant une liberté plus dangereuse que le plus cruel esclavage, vous nous avez livrés, sans défense, sans expérience, aux ennemis les plus dangereux qui nous ont dépouillés des biens les plus précieux, la santé, l'amour de la vertu et du devoir, la paix de l'âme, la foi.

Que les pères et mères qui attachent si peu de prix à l'avenir de leurs enfants, qui les sacrifient de gaieté de cœur, se le tiennent pour dit : si ces enfants ne reviennent pas pour leur tenir un pareil langage ; leur conscience, au moment de la mort, se dressera devant eux, comme un juge irrité pour leur adresser les plus sanglants reproches : “ Malheureux ! leur dira-t-elle, vous avez reçu un précieux dépôt de Dieu ! Eh ! bien, qu'en avez-vous fait ? Vous l'avez jeté dans un abyme d'où il ne pouvait presque plus être retiré, et où des monstres à face humaine ont pris plaisir à le souiller d'abord, et à en faire leur proie ensuite ! Allez rendre compte au Souverain Juge, de votre *administration*.”

Ce que je viens de dire, mes amis, sentent un peu le sermon, sans doute, mais comment ne pas s'émouvoir, à la vue de la légèreté et de l'imprudence de ces parents, et d'ailleurs un prêtre n'est-il pas autorisé à prêcher un peu partout.

Les habitants.—Monsieur le curé, vous ne sauriez être trop sévère, quand il s'agit d'un pareil sujet, car en général, on peut dire que des jeunes gens de cet âge qui s'en vont aux États sont des jeunes gens perdus. En effet, on a mille peines à conserver ceux que nous avons sous les yeux, il faut leur rappeler leurs devoirs, à chaque instant, les repren-

dre, leur donner les avis les plus charitables, et malgré cela, il nous donne les plus grands sujets de crainte; comment doivent donc se conduire ceux qui ont la bride sur le cou, et qui sont exposés à tous les dangers?

Un habitant.—Quand on pense qu'un de mes *marmoussins*, s'est bien mis dans la tête de suivre les jeunes écervelés qui sont partis ces jours derniers. Arrête, lui ai-je dit, si une pareille folie s'empare de ta pauvre caboche, voici le remède auquel je vais avoir recours; je vais faire chanter une grande messe pour demander à Dieu qu'il t'appelle à lui, car j'aime mieux te voir porter en terre, que te voir aller *t'encanaïller* chez les Américains. Quand il m'a entendu parler ainsi, le petit bonhomme est devenu tout rouge de honte, et il s'est sauvé à l'ouvrage, bien décidé à ne plus me renouveler sa proposition.

M. le curé.—Si tous les parents tenaient pareil langage à leurs enfants, on n'aurait pas la douleur d'en voir un si grand nombre renoncer à la plus noble des professions, celle du cultivateur, pour aller se faire les serviteurs d'étrangers qui, souvent les méprisent.

Voilà les réflexions que doivent faire tous ceux qui ont tant soit peu l'expérience de la vie, quand il s'agit de l'émigration des enfants et des jeunes filles; mais que doit-on penser aujourd'hui des chefs de familles qui disent adieu à leur patrie, pour aller demander leur pain à la république voisine. Dites-moi sincèrement ce que vous en pensez vous-mêmes, afin que ces émigrants ne puissent d'autant moins rejeter votre jugement qu'il sera rendu par des hommes qui se trouvent dans la même position qu'eux.

Les habitants.—Monsieur le curé, voici notre

raison d'être, il y a quelques années, alors que l'ouvrage manquait, et qu'une succession de mauvaises recettes jetait la gêne partout, personne ne le conteste; et quant à nous, nous sommes loin de manière de voir: " Que l'émigration ait eu à blâmer ceux qui, pour payer des dettes que leur avaient léguées leurs ancêtres, ou pour chercher le pain de leur famille, s'exilient momentanément. Mais, quitter son pays au moment où l'ouvrage abonde partout, où les prix sont les plus élevés que chez les Américains, si on considère les dépenses qu'entraînent là les loyers, la pension et le vêtement; au moment où la patrie, qui nous a donné le jour, a besoin de notre secours et des bras de tous ses enfants, voilà qui est inconcevable, et qui dénote un manque de patriotisme inqualifiable.

M. le curé.—Ce que vous venez de dire me cause un véritable plaisir, et me prouve que le cancer hideux qui décime notre population, ne nous a pas encore atteint, et ne nous atteindra pas de sitôt. Je voudrais que tous vos compatriotes pussent lire le jugement que vous venez de rendre et l'apprécier à sa juste valeur; alors ce serait le temps de dire: plus d'émigration, et ceux de nos frères qu'une triste nécessité a forcés de s'éloigner de nous, vont nous revenir en grand nombre, si ce ne sont tous.

Dans notre prochaine rencontre, nous continuerons de nous occuper d'un sujet si important, et pour vous démontrer que vos sentiments sont partagés par les hommes les plus distingués et les plus dévoués au bien de leur pays, je vous ferai connaître une lettre pastorale de Sa Grandeur Mgr Langevin, qui, comme le dit si bien l'*Echo de Lévis*, mérite d'être lue et relue par tous ceux de nos compatriotes qui sont atteints de la fièvre de l'émigration.

LA CLOCHE DU PÈRE TRINQUET.

[*Suite.*]

Arrivée aux portes de l'octroi, les préposés ignorant l'aventure, lui dirent : Eh bien, Carmèle, que portez-vous donc dans la charrette ?

— Un cochon, répondit-elle d'un air de mauvaise humeur.

— Combien pèse-t-il ?

Et Carmèle, encore plus irritée, répondit : Passez demain à la maison et vous le pèserez.

Plût à Dieu qu'elle n'eût rien dit ! Antoine (c'était le nom du brigadier de l'octroi) prit ses paroles au sérieux, dans leur sens obvier et naturel, et il se tint pour assuré que Carmèle avait passé un cochon.

Le jour suivant, il se rendit donc à la boutique pour réclamer le paiement de la taxe et donner le reçu. Le père Trinquet, qui avait cuvé son liquide, était tranquillement assis au comptoir en sifflotant et ne se souvenait absolument que de deux choses pour lui fort agréables : de s'être trouvé à boire la veille chez un ami et puis de s'être réveillé bol et bien sur son oreiller. Sa mémoire n'avait gardé aucun souvenir du carnaval dont il avait été le héros, parce que la bonne Carmèle, avant de le mettre au lit, avait eu soin de le débarbouiller, de le passer à trois eaux et de l'essuyer avec une serviette bien propre. Le matin même, elle évita de lui parler de la chose pour ne pas trop l'humilier et surtout pour ne pas le faire sauter au plafond.

Le père Trinquet dans l'état normal était moelleux comme du coton ; mais au mot d'ivresse, il prenait le mors aux dents et ne gardait plus de mesure.

Antoine se présenta donc à lui, tenant le bulletin aux doigts et lui dit : Écrivez vous-même le poids, si vous l'avez pesé.

—Pesé, quoi ? demanda le père Trinquet.

—Mais parbleu ! le cochon d'hier soir.

—Que viens-tu m'entortiller avec ton cochon ? tu rêves ou tu radotes.

—C'est vous qui rêvez, père Trinquet. Je n'étais ni soulé ni endormi quand votre femme a passé le cochon. Après ça, j'avais des témoins...

Le père Trinquet se creuse la tête et fait en lui-même des conjectures : —Par exemple, se disait-il, est-ce que Carmèle me jouerait derrière l'oreille ? qu'est-ce que ça veut dire ? Elle est capable d'avoir acheté un cochon pour son compte... Mais avec quel argent ? Y aurait-il là quelque anguille sous roche ? Après tout, répondit-il à Antoine avec un certain dépit, si ma femme a passé un cochon qu'elle s'arrange ! Pour moi, je ne veux entendre parler ni de cochon ni d'octroi... Carmèle, où es-tu donc, Carmèle ?

La pauvre femme était sortie pour assister à la messe, et comme elle tardait à revenir, Antoine se plaignait de perdre son temps et il insistait prétendant que c'était au mari et non à la femme à payer les droits.

Le père Trinquet, de son côté, jetait feu et flammes. On en vint aux gros mots et presque aux mains. Heureusement pour tous les deux, plusieurs clients entrèrent dans la boutique et calmèrent les combattants. Pendant qu'ils échangeaient des regards obliques et plus ou moins indignés, voilà Carmèle qui rentre paisiblement de l'église. Le père Trinquet la reçoit avec un petit air mystérieux : Est-il vrai Carmèle, que tu achetas hier un cochon ?

—Un cochon ? mais non ; pourquoi ?

—Eh bien ! répondit Antoine, je ferai mon rapport. Si vous l'avez acheté. Je l'ai vu moi-même avec ces deux lanternes, ajouta-t-il, en indiquant ses deux yeux... Ah ! vous voulez frauder la loi ? vous en subirez les conséquences... A moi, faire de ces grimaces ? ...

La pauvre Carmèle avait complètement oublié la

malencontreuse plaisanterie qu'elle avait faite la veille entre la honte et la rage, et ne pouvait se rendre compte de l'audace d'Antoine à venir la chicaner si brutalement. En voyant l'assurance du gabaleur, le pacifique père Trinquet, qui n'avait jamais eu maille à partir avec les tribunaux et qui redoutait les procès comme la peste, commença à craindre d'avoir à lutter avec le fisc ; et baissant aussitôt la voix, il dit : Voyons, Carmèle, pas tant de bavardage : si tu as passé un cochon, dis-le sapristi ! nous payerons et bonsoir.

— À moi aussi, dit Antoine, il me déplairait d'agir avec vous en toute rigueur. Pensez-vous que mon métier m'amuse ? Si je suis venu ici ce matin c'est au nom du devoir et pour ne pas risquer de perdre mon pain quotidien. Dites la vérité, Carmèle ; et pourriez-vous nier qu'hier soir vous soyez passée avec votre jardinière ? Je vous demandai ce que vous portiez et vous me répondîtes.

A ces mots, Carmèle se rappela tout et se frappant le front, elle l'interrompit en disant : Allons donc ! vous faites-la une plaisanterie assez mauvaise. Vous savez bien ce que j'ai voulu dire . . .

— Ah ! ah ! s'écrie alors le père Trinquet, vous avez donc passé le cochon, madame la cachotière !

Carmèle piquée au vif pose ses poings sur les hanches : Eh ! bien voulez-vous savoir quel était le cochon que je portais dans la charette ? C'était vous . . .

— Moi le cochon ? moi ?

— Oui, toi : Je fus obligé de te ramasser dans une rigole, le museau tout barbouillé et tatoué, et de te couvrir de fougères afin que le monde ne te vit pas. Et lui t'a pris pour un cochon . . . Suis-je donc malheureuse ? — Et passant aussitôt de la colère aux sanglots et aux larmes, elle continua en rougissant : Dieu ! me fallait-il voir ainsi mon mari ! maudits soient les bouchons et ceux qui s'y enivrèrent : à moi toujours la honte et le chagrin.

Sous le coup de cette révélation, le père Trinquet

resta comme foudroyé. Il sentit la hardiesse expirer dans son cœur, il était vaincu, humilié et renonça à se remonter par aucun discours. Le gabeloux Antoine tombait des nues et disait : Pardon ! excuse ! que diable ! pouvais-je savoir ? Je vois une charrette couverte de fougères, je m'imagine que c'est quelque animal pour un boucher. Je le demande. On me répond un cochon. Cochon soit ; il faut bien que je m'en rapporte aux braves gens. Maintenant vous me dites que ce n'est pas un cochon, soit encore. Je n'insiste pas, je ne suis pas un homme à chercher des poils dans les œufs.

Tous les voisins accourus à cette scène, se tenaient les côtes de rire et fixaient le père Trinquet pour voir comment il sortirait de là. Or, le père Trinquet ne savait de quel côté se retourner. Rire de la farce ? il ne le pouvait en voyant qu'il faisait lui-même les frais de la comédie. En prendre rage, c'était souffler sur le feu et attiser les charbons. Il était mouillé de sueur, essayant de sourire et crevant de dépit, s'efforçant de tout apaiser et brûlant de tout bousculer. Bref, il ne s'était jamais trouvé en pareille impasse.

VII.

DEMI-CONVERSION.

Fort heureusement pour le père Trinquet que Don Pasquale vint le tirer d'embarras. Il revenait de visiter un malade lorsqu'il aperçut un attroupement devant la boutique du boucher, et, craignant quelque rixe, il s'arrêta.

Dans toute autre circonstance, le père Trinquet l'eût reçu avec froideur et réserve. Mais aujourd'hui c'était différent. Non-seulement il lui fit bon visage, mais il multiplia les politesses et poussa la courtoisie jusqu'à le prier d'entrer.

— Qu'est-il donc arrivé ? demanda don Pasquale.

— Rien . . rien . . ! Ohé, les amis, tâchez donc d'aller

voir si je suis chez vous ; j'ai besoin de causer un moment avec mon curé. Je vous en supplie, don Pasquale, donnez-vous la peine de monter ; il y a si longtemps qu'on vous a vu !—Carmèle, ajouta-t-il en élevant la voix, voilà monsieur le curé qui vient nous pousser une visite.

La pauvre Carmèle, plus morte que vive, ne pouvait pas croire que le cher curé arrivât si à propos. On n'eut pas besoin de le lui dire deux fois. En un saut, elle se trouva en présence de don Pasquale qui lui dit : Que diable fait là tout ce monde ?

—Ah ! ne me questionnez pas, répondit Carmèle. Quelles drôles de gens vous avez dans ce pays ! C'est un tas de nez-pointus qui ne savent que se mêler de ce qui ne les regarde pas.

—Bah ! bah ! il y a quelque chose là-dessous. Allez, soyez franche avec votre curé.

—Ah ! oui qu'il y en a. Figurez-vous que mon pauvre Trinquet s'est trouvé mal hier sur la route. Je cours le ramasser sans tambour ni trompette ; jugez ! je n'aurais pas voulu qu'un chat s'en aperçût. Car je connais les mauvaises langues, et ces vauriens viennent ici faire un boucan, un tapage d'enfer.

Don Pasquale devina aussitôt le genre de maladie du père Trinquet, et, continuant son interrogatoire tantôt avec la femme tantôt avec le mari, il finit par connaître la vérité jusqu'au moindre détail. Alors, changeant de ton et d'allure, il prend à part le père Trinquet, et se met à le raisonner.—Écoutez, père Trinquet, je vous parle en ami ; que prétendez-vous faire ? Vous ne voyez donc pas qu'en continuant de la sorte, vous allez vous discréditer complètement dans le pays ? Pour comble, vous êtes le tourment de cette pauvre femme qui vous adore et qui s'évertue à cacher vos fredaines. Voilà que vous l'affichez aux yeux du public. Elle ne peut paraître nulle part qu'on ne se la montre du doigt en chuchotant, et cela à cause de vous... ! Il me semble voir tous les marouffes et tous les bavards du quartier colportant votre

aventure et l'assaisonnant au poivre et au sel pour faire rire les gens. Et à vous-même que ne diront-ils pas quand ils vous rencontreront ? Ah ! vous n'êtes plus le père Trinquet d'auparavant, la perte de la paroisse... Ça ne peut pas durer. Il faut un changement : écoutez-moi donc une bonne fois...

—Je vous écoute, pourvu... que vous ne me parliez pas du clocher.

—Il est bien question de clocher ou de cloche ! Je vous parle d'amitié et il s'agit de votre honneur autant que de votre intérêt. C'est pour cela, et non pour autre chose, qu'il faut vous résoudre enfin à faire une croix sur les auberges...

—Impossible, don Pasquale. Vous savez bien que nous allons aux foires, aux marchés, un peu partout où les affaires nous appellent.

—Que vous sortiez pour vos affaires, rien de mieux. Mais il faut prendre garde de ne pas s'embarquer avec de mauvaises compagnies.

(à continuer.)

CONDITIONS.

La *Gazette des Familles Canadiennes* paraît tous les quinze jours. Le prix de l'abonnement qui n'est que D'UN ECU, doit être payé invariablement au commencement de chaque année.

Toutes les correspondances concernant la rédaction et les abonnements, ainsi que les échanges, devront être adressés au rédacteur à St. Jean Chrysostôme.

— Nous autorisons tous ceux à qui nous adressons plusieurs exemplaires, à recevoir le prix des abonnements.

On pourra déposer à Québec le prix des abonnements chez M. le secrétaire de l'archevêché.

A Montréal, le Révd. M. Picard, du séminaire de St. Sulpice. M. J. Godin, professeur à l'école Normale Jacques Cartier, et M. Pierre Picard, marchand d'ornements d'église, sont chargés d'enregistrer les nouveaux abonnés et de recevoir le prix de leur abonnement.

A Rimouski, M. l'abbé J. Gagné, du Séminaire de cette localité, nous rendra les mêmes services.